

Recouvrement df assurance voiture

Par Bernard, le 21/04/2009 à 16:37

Bonjour,

suite à 2 rejets de prélévements concerant mon assurance voiture, cette assurance me demande de règler une année complète de cotisations alors que mon contrat a été résilié. Sont ils en droit de me demander de payer cette somme ?

Par jeetendra, le 21/04/2009 à 17:20

bonsoir, la réponse est oui malheureusement, demandez également l'avis de mes confrères TISUISSE et Chaber, cordialement

Par chaber, le 24/04/2009 à 08:23

Bonjour,

l'art 113-3 du code des assurances est applicable en cas de non-paiement d'une échéance: mise en demeure de régler dans les 30 jours, suspension des garanties, et résiliation 10 j après.

Le solde jusque la date anniversaire reste dû, à titre d'indemnité.